

SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2015

L'an deux mil quinze, le dix novembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, le 05/11/2015, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Thierry BRUNET, Maire.

Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : Mesdames et messieurs BRUNET, DOREAU, MONTIER, MASSÉ, DURAND-MASSÉ, AMIRAUT, ANTOINE, SENDIM-DE-RIBAS-LIRA, GUÉRIN, FOUCTEAU-ESPINASSE, GRENAT, MAURICE, formant la majorité des membres en exercice.
Conseillers absents excusés: Benoit VANDENDORPE, Maud BERTIN, Jean-Bernard ALLUIN
Conseillers votants : 12
Secrétaire de séance : David MASSÉ

2015/46 Décision modificative n°3 – Budget principal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
DECIDE les autorisations spéciales de virements de crédits suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Compte 61523 Voies et réseaux - 1 600.00 Euros
Compte 023 Virement à la section d'investissement + 1 600.00 Euros

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes

Compte 021 Virement de la section de fonctionnement + 1 600.00 Euros

Dépenses

Compte 2152 Installations de voirie + 100.00 Euros
Opération 0206 Numérotation des hameaux
Compte 2151 Réseaux de voirie + 1 500.00 Euros
Opération 0208 Voirie 2015

APPROUVE, à l'unanimité, la décision modificative susvisée au budget communal de l'année 2015.

2015/47 Avis schéma mutualisation

Les dispositions de l'article L 5211-39-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient «dans l'année suivant le renouvellement général des conseils municipaux, l'établissement, par le président de l'EPCI à fiscalité propre, d'un rapport relatif à la mutualisation de services. Ce rapport comporte un projet de schéma de mutualisation à mettre en œuvre pendant la durée du mandat. » Par circulaire en date du 26 août 2015, M. le Préfet rappelle, s'agissant du renouvellement général des conseils municipaux de mars 2014, que l'article 74 de la loi 2015-991 du 7 août 2015 (NOTRe) portant Nouvelle ORGANISATION Territoriale de la République a précisé les délais de consultation et d'adoption du rapport de mutualisation de services et du projet de schéma. Il dispose que ces documents sont transmis pour avis aux conseils municipaux des communes membres au plus tard le 1er octobre 2015 et sont approuvés par l'organe délibérant de l'EPCI au plus tard le 31 décembre 2015.

Le rapport et le schéma de mutualisation ont été remis par les cabinets STRATORIAL et LANDOT, missionnés en 2014 par la Communauté de communes pour accompagner la CCSMT et les communes à la démarche.

Vu la réunion du Conseil communautaire en date 28 septembre en faveur de l'envoi pour avis des documents aux conseils municipaux des communes,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

EMET un avis négatif au présent schéma de mutualisation pour les raisons suivantes :

- Le périmètre et les actions retenues sont déjà obsolètes au regard de la réflexion sur les regroupements de communautés de communes.
- Le schéma de mutualisation manque d'ambitions en termes de propositions.
- La majeure partie des actions retenues correspondent à des réponses à des problématiques ponctuelles, éloignées de l'intérêt général.

| |
|---|
| 2015/48 Rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du SMAEP Maillé, Draché, Marcilly, Nouâtre |
|---|

Monsieur Guy MONTIER, 2nd adjoint et délégué du SMAEP, présente aux membres présents le rapport annuel 2014 du service de distribution publique d'eau potable transmis par le Président du SMAEP de Maillé-Draché-Nouâtre-Marcilly.

Ce rapport a pour objet de rassembler et présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2014 conformément à l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur MONTIER précise également les indicateurs techniques et financiers du service.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du SMAEP Maillé, Draché, Marcilly et Nouâtre.

| |
|---|
| 2015/49 SATESE 37 : modification des statuts |
|---|

Vu le Code Général des collectivités Territoriales,

Vu les statuts du SATESE 37 du 7 mars 2011 modifiés par arrêté préfectoral du 26 août 2011,

Vu la délibération n°2015-31 du SATESE 37, en date du 28 septembre 2015, portant sur l'actualisation de ses statuts,

Considérant la nécessité de se prononcer sur les modifications statutaires du SATESE 37 avant l'expiration du délai légal ;

Attendu la lettre de consultation de Monsieur le Président du SATESE 37, en date du 19 octobre 2015,

Entendu le rapport de Monsieur Guy MONTIER, 2nd adjoint et délégué du SATESE 37,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal,

EMET un avis favorable sur les modifications statutaires adoptées par le Comité Syndical du SATESE 37, le 28 septembre 2015,

DIT qu'un exemplaire de la présente délibération sera adressé à Monsieur le Président du SATESE 37 après contrôle de légalité.

2015/50 SIEIL 37 : modification des statuts

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Comité du Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire dans sa séance du 15 octobre 2015 a modifié ses statuts afin de permettre l'adhésion de la Communauté de Communes de Gâtine et Choisses pour l'éclairage public, les infrastructures de recharge des véhicules électriques et le système d'information géographique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

APPROUVE, à l'unanimité, la modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

Informations

Cérémonie du 11 Novembre

Le Conseil Municipal arrête le programme comme suit :

11 H 30 Rassemblement, Place du 8 Mai

Défilé et dépôt de gerbe au monument aux morts.

12 H 00 Vin d'honneur servi salle des fêtes.

Congrès des Maires d'Indre-et-Loire

Monsieur le Maire convie les membres du Conseil Municipal au prochain Congrès des Maires qui se tiendra le jeudi 3 décembre 2015 au Vinci à Tours.

Cérémonie des pompiers de Sainte-Maure-de-Touraine

La cérémonie se déroulera le 05 décembre 2015 sur la place du 8 mai à 16 heures.

Elections Régionales des 6 et 13 décembre 2015

Permanence des assesseurs : le 6 décembre

- 8 h – 10 h 30 : Thierry BRUNET – Caroline ANTOINE – Nathalie SENDIM-DE-RIBAS-LIRA
- 10 h 30 -13 h : Adeline FOUCTEAU-ESPINASSE – David MASSÉ – Brigitte GREMAT
- 13 h – 15 h 30 : Guy MONTIER – Isabelle GUERIN – Jean-Paul MASSÉ-DURAND
- 15 h 30 – 18 h : Claudy MAURICE – Philippe DOREAU – Benoît VANDENDORPE

Permanence des assesseurs : le 13 décembre

- 8 h – 10 h 30 : Thierry BRUNET – Philippe DOREAU – Nathalie SENDIM-DE-RIBAS-LIRA
- 10 h 30 -13 h : Adeline FOUCTEAU-ESPINASSE – David MASSÉ – Maud BERTIN
- 13 h – 15 h 30 : Benoît VANDENDORPE – Jean-Bernard ALLUIN – Jean-Paul MASSÉ-DURAND
- 15 h 30 – 18 h : Claudy MAURICE – Guy MONTIER – Isabelle GUERIN

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.
Fait et délibéré les an, mois et jour susdits.

*Le Maire*¹
Thierry BRUNET

¹ Le présent extrait du registre, sans la page 4/4 dédiée aux visas, fait office de procès-verbal affiché et diffusé.

Séance du 10 novembre 2015 : liste des délibérations et tableau des visas

- 2015/46 Décision modificative n°3 – Budget principal
2015/47 Avis schéma mutualisation
2015/48 Rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du SMAEP
Maillé, Draché, Marcilly, Nouâtre
2015/49 SATESE 37 : modification des statuts
2015/50 SIEIL 37 : modification des statuts

| | |
|----------------------------------|------------------------|
| BRUNET Thierry | |
| DOREAU Philippe | |
| MONTIER Guy | |
| MASSÉ David | |
| VANDENDORPE Benoît | <i>Absent excusé</i> |
| DURAND-MASSÉ Jean-Paul | |
| AMIRAULT Gérard | |
| ANTOINE Caroline | |
| SENDIM-DE-RIBAS-LIRA Nathalie | |
| GUÉRIN Isabelle | |
| BERTIN Maud | <i>Absente excusée</i> |
| ALLUIN Jean-Bernard | <i>Absent excusé</i> |
| FOUCTEAU-ESPINASSE Adeline | |
| GRENAT Brigitte | |
| MAURICE Claudy | |